

Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Secrétariat général

**Arrêté du 5 novembre 2009 portant composition
du comité technique paritaire spécial du secrétariat général**

NOR : DEVK0925229A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 15 ;

Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2007-995 du 31 mai 2007 relatif aux attributions du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables ;

Vu l'arrêté du 23 août 2005 modifiant l'arrêté du 12 septembre 1997 modifié portant création de comités techniques paritaires à l'administration et dans les services déconcentrés du ministère de l'équipement, des transports et du logement, notamment son article 1^{er} ;

Vu l'arrêté modifié du 27 novembre 2008 fixant les modalités de la consultation du personnel organisée afin de déterminer la représentativité des organisations syndicales appelées à être représentées au sein des comités techniques paritaires de certains services et directions du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer et au sein du comité technique paritaire de la mission interministérielle d'inspection du logement social ;

Vu l'arrêté du 17 février 2009 fixant la répartition des sièges de représentants du personnel entre les organisations syndicales appelées à être représentées au sein de certains comités techniques paritaires du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ;

Vu les résultats de la consultation des personnels du secrétariat général du 3 février 2009 ;

Vu la demande du syndicat FO en date du 10 mars 2009 ;

Vu la demande du syndicat CFDT en date du 12 mars 2009 ;

Vu la demande du syndicat CGT en date du 30 mars 2009 ;

Vu la demande du syndicat UNSA en date du 27 avril 2009,

Arrête :

Article 1^{er}

Le comité technique paritaire spécial institué auprès du secrétariat général est composé comme suit :

Représentants de l'administration

Membres titulaires

M. Didier LALLEMENT, secrétaire général ;

Mme Hélène EYSSARTIER, directrice des ressources humaines ;

M. Raymond COINTE, directeur des affaires européennes et internationales ;

Mme Béatrice DELEMASURE, directrice de la communication ;

Mme Isabelle DE SILVA, directrice des affaires juridiques ;

Mme Béatrice LECOMTE, première conseillère de chambre régionale des comptes, chef du service des affaires financières ;
M. Michel-Régis TALON, chef du service des politiques support et des systèmes d'information ;
Mme Corinne ETAIX, ingénieure en chef du génie rural des eaux et forêts, chef du service du pilotage et de l'évolution stratégique ;
M. Claude AZAM, ingénieur général des ponts et chaussées, chef du service de défense, de sécurité et d'intelligence économique ;
Mme Florence CLASSEN, conseillère d'administration, responsable du département des affaires générales.

Membres suppléants

Mme Pascale BUCH, directrice adjointe au secrétaire général ;
Mme Laurence DAYET, adjointe à la directrice de la communication ;
M. Marc ROUCHAYROLE, adjoint à la directrice des affaires juridiques ;
M. Ronald DAVIES, adjoint à la directrice des ressources humaines ;
M. Didier COLIN, adjoint au chef du service des politiques support et des systèmes d'information ;
M. Alain VALLET, adjoint au chef du service du pilotage et de l'évolution des services ;
M. Philippe BOILOT, adjoint au chef du service des affaires financières ;
Patrice KOHLER, sous-directeur d'appui technique et logistique de l'administration centrale ;
Sophie MARMOUGET, sous-directrice de la coordination de la gestion des ressources humaines de l'administration centrale ;
Yves MALFILATRE, chef du service de la gestion du personnel.

Représentants du personnel

ORGANISATIONS syndicales	MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLÉANTS
FO	Jacqueline BALZA Françoise LEFEVRE Olivier ROUXEL Nicolas BARASZ	Koumar MOHANADAS Franck RICAUD Florence TORRES Jean-Luc LAVALLARD
CGT	Patricia CERISAY Isabelle PERON Marie-Suzanne ROUSSEL-LAUSSAT	Fabien CARON Gilles DAVID Chantal ROBIN
CFDT	Josiane PEBREL Monique GRATIOT	Catherine CLEMENT Brigitte BOURDELOIS
UNSA	Giovani PROVINI	N.

Article 2

Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Fait à Paris, le 5 novembre 2009.

Pour le ministre d'Etat et par délégation :
Le préfet, secrétaire général,
D. LALLEMENT